



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 109140

Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'État à l'étranger a rendu son rapport en faisant plusieurs recommandations. La mission propose notamment d'harmoniser les conditions d'emploi et de rémunération des recrutés locaux au sein d'un même poste. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Les conditions de rémunération et de gestion des personnels de droit local devront être systématiquement définies en étroite concertation interministérielle tant entre les administrations centrales que localement. Conformément aux orientations fixées par les services du Premier ministre, l'élaboration par les différentes administrations de répertoires d'emplois et de compétences (GPEEC) doit permettre la détermination de politiques salariales prenant en compte, sur la base d'un tronc commun, la spécificité des métiers exercés. Une fois défini le cadre général s'appliquant à chaque pays, le recrutement et la gestion des carrières des personnels de droit local est assuré par chacun des chefs de service, après validation de ses demandes par les administrations centrales respectives. Lorsqu'ils sont mis en place, les SAFU (services administratifs et financiers unifiés) interministériels se voient confier la gestion des contrats de ces agents (évolution des cadres juridiques, respect du droit contractuel local, émission des bulletins de paie...) ainsi que le versement des salaires et autres sommes dues.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109140

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11456

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3692